

Séance du : 27 juin 2016

n° 29/2016

**L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Sophie MANIAGO, Sandrine VALETTE.  
Mrs Georges MERIC, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, François DEMANGEOT, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

**Avaient donné pouvoir :**

B.BARJOU à O.GUERRA, JC.de BORTOLI à N.CALMET, M.DUTECH à D.VIENNE, MF.GAUBERT à A.MAMY, P.GREFFIER à P.POUNT BISET, S.OURLIAC à A.ITIER, B.STUDER à JP POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 33

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET.

Mrs Olivier GUERRA, Alain ITIER, Albert MAMY, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE.

**Excusés :**

Mmes Catherine PUIG, Agnès SOULIER.

Mrs Guy BONDOUY, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Luc GOUXETTE, Pierre IZARD, Patrick MAUGARD, Louis PALOSSE, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI.

**Objet : Chargé de mission développement culturel**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-2°°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération du 13 avril 2011 relative au régime indemnitaire,

Vu la délibération n°16/2015 du 29 juin 2015 portant modification du régime indemnitaire,

Monsieur le Président rappelle que par délibération du Comité syndical, il avait été recruté un agent pour assurer des missions de développement culturel au 1<sup>er</sup> novembre 2013. Cet agent, initialement recruté en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi d'un an renouvelé une année supplémentaire, c'est vu prolonger sa mission par un CDD d'un an.

En parallèle, le GAL des Terroirs du Lauragais piloté initialement par la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère, recherchait un gestionnaire suite à la mutation de la personne qui assurait ce service. Dans le cadre de la mutualisation des services entre le PETR du Pays Lauragais et le GAL des Terroirs du Lauragais, il a été décidé de conforter le poste de cet agent en lui confiant cette mission

Ce poste en contrat à durée déterminée d'un an arrive à son terme le 31 octobre 2016 et il convient dès aujourd'hui d'appréhender son renouvellement.

Monsieur le Président propose de définir les missions attachées à ce poste comme suit :

- Suivi du projet culturel de territoire
- Suivi du programme du « Lauragais dans les arts »
- Suivi du dossier « Pays d'Art et d'Histoire »
- Gestion du GAL des Terroirs du Lauragais
- Tâches administratives

Le candidat devra justifier d'un diplôme baccalauréat + 3 années d'études dans le domaine de la Culture, du Tourisme, du patrimoine et de l'histoire des arts, d'une expérience dans le domaine de la culture et du tourisme, ainsi qu'une solide connaissance du programme Leader, des acteurs culturels du territoire, du contexte interdépartemental du territoire Lauragais et des politiques territoriales de la nouvelle Région Occitanie.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Le niveau de rémunération sera fixé en référence au cadre d'emploi d'attaché territorial. Les crédits sont inscrits au budget du PETR du Pays Lauragais.

Compte tenu des besoins particuliers de service, en cas d'appel à candidature infructueux, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

1°) –**d'AUTORISER**, en cas d'appel à candidature infructueux, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le recrutement d'un non titulaire afin d'assurer la continuité du service du PETR et la prise en charge du surcroît de travail dans les conditions prévues à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

2°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 27 juin 2016

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

*Courriel* : scot.lauragais@orange.fr

